

ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE PORTANT NOMINATION DES
DELEGUES DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
INTER-CARACTERE CREEE EN VERTU DES DISPOSITIONS DU DECRET DU 24 JUIN
1996 RELATIF AU PROGRAMME D'URGENCE POUR LES BATIMENTS SCOLAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORGANISE OU
SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE

A.Gt 23-09-1996

M.B. 22-05-1997

ARTICLE 1er. - Sont nommés délégués du Gouvernement de la Communauté française auprès de la Commission communautaire inter-caractère:

a) représentant le Ministre du Budget et des Finances:

- M. Léandre JAUNIAUX à Bierghes

b) représentant le Ministre ayant la tutelle sur les sociétés publiques d'administration des Bâtiments scolaires et sur les trois Fonds des Bâtiments scolaires:

- M. Michel POULEUR à Charleroi

ARTICLE 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.